



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT-BALDOPH**

- ◆ **Séance du vendredi 20 mars 2026**
- ◆ **Date de convocation lundi 16 mars 2026**

Présents :

Valentin HACHET	Bérangère COPPÉ	Laurent CLARET
Chantal GUIBOUD-RIBAUD	Raphaël BAILLY	Geneviève DARVES-BLANC
Jean-Philippe PERRIN	Catherine GATHIÉ	Guy VIVES-MARRANO
Sabine COGNE	Gilles VAUSSENAT	Marie-Renée CHEMINAL
Pierrick BARDIN	Loetitia ROSAFIO	Alexandre DOGLIONI
Evelyne DHERBEYS	Jacques DUFRESNES	Carole ANTHOO
Laurent GOIFFON		Christophe LAMBERT
Rémi GARNIER	Mireille MASSON	

Absente représentée : 1

Madame Cécile CHARLAIX donne pouvoir à Madame Sabine COGNE

Madame Bérangère COPPÉ est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice	23	Bulletins blancs	2
Présents	22	Suffrages exprimés	21
Absents	0	Voix V. HACHET	21
Représentés	1		0

**D 2026\_014  
ELECTIONS DU MAIRE**

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, Monsieur Guy VIVES-MARRANO, prend la présidence de l'assemblée et invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et demande aux candidats de se faire connaître.

Madame Geneviève DARVES-BLANC, au nom de la liste « Unis pour Saint-Baldoph », présente la candidature de Monsieur Valentin HACHET.

Le bureau de vote est constitué de deux assesseurs : Mesdames Geneviève DARVES-BLANC et Mireille MASSON.



A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal passe dans l'isoloir puis l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé vote.

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants ..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... 0
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d] ..... 2
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) ..... 21
- g. Majorité absolue ..... 11

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HACHET Valentin	21	Vingt et un

Monsieur Valentin HACHET est proclamé Maire et est immédiatement installé.

AINSI DELIBERE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 24/03/2026

Document certifié conforme.

Le Maire, V. HACHET

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT-BALDOPH**

- ◆ Séance du vendredi 20 mars 2026
- ◆ Date de convocation lundi 16 mars 2026

Présents :

Valentin HACHET	Bérangère COPPÉ	Laurent CLARET
Chantal GUIBOUD-RIBAUD	Raphaël BAILLY	Geneviève DARVES-BLANC
Jean-Philippe PERRIN	Catherine GATHIÉ	Guy VIVES-MARRANO
Sabine COGNE	Gilles VAUSSENAT	Marie-Renée CHEMINAL
Pierrick BARDIN	Loetitia ROSAFIO	Alexandre DOGLIONI
Evelyne DHERBEYS	Jacques DUFRESNES	Carole ANTHOO
Laurent GOIFFON		Christophe LAMBERT
Rémi GARNIER	Mireille MASSON	

Absente représentée : 1

Madame Cécile CHARLAIX donne pouvoir à Madame Sabine COGNE

Madame Bérangère COPPÉ est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice	23	Abstentions	0
Présents	22	Suffrages exprimés	23
Absents	0	Voix POUR	23
Représentés	1	Voix CONTRE	0

Madame Bérangère COPPÉ est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**D 2026\_015  
DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum.

En application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, Monsieur Valentin HACHET, Maire, propose que le Conseil municipal fixe à 6 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le



ID : 073-217302256-20260324-D2026\_015-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée six postes d'adjoints au Maire.

AINSI DELIBERE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 24/03/2026

Document certifié conforme.

Le Maire, V. HACHET

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT-BALDOPH**

- ♦ **Séance du vendredi 20 mars 2026**
- ♦ **Date de convocation lundi 16 mars 2026**

Présents :

Valentin HACHET	Bérangère COPPÉ	Laurent CLARET
Chantal GUIBOUD-RIBAUD	Raphaël BAILLY	Geneviève DARVES-BLANC
Jean-Philippe PERRIN	Catherine GATHIÉ	Guy VIVES-MARRANO
Sabine COGNE	Gilles VAUSSENAT	Marie-Renée CHEMINAL
Pierrick BARDIN	Loetitia ROSAFIO	Alexandre DOGLIONI
Evelyne DHERBEYS	Jacques DUFRESNES	Carole ANTHOO
Laurent GOIFFON		Christophe LAMBERT
Rémi GARNIER	Mireille MASSON	

Absente représentée : 1

Madame Cécile CHARLAIX donne pouvoir à Madame Sabine COGNE

Madame Bérangère COPPÉ est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice	23	Bulletins blancs	2
Présents	22	Suffrages exprimés	21
Absents	0	Liste G. DARVES BLANC	21
Représentés	1		

**D 2026\_016  
ELECTIONS DES ADJOINTS**

Le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints. Le bureau de vote est.

Monsieur Valentin HACHET, Maire, constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée au nom de la liste « Unis pour Saint-Baldoph ». Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête.

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau de vote constitué deux assesseurs : Mesdames Geneviève DARVES-BLANC et Mireille MASSON.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants ..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ... 0
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d] ..... 2
- f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) ..... 21
- g. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 11

LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Geneviève DARVES-BLANC	21	Vingt et un

Sont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Geneviève DARVES-BLANC :

Première Adjointe au Maire : Madame Geneviève DARVES-BLANC

Deuxième Adjoint au Maire : Monsieur Laurent CLARET

Troisième Adjointe au Maire : Madame Bérengère COPPÉ

Quatrième Adjoint au Maire : Monsieur Guy VIVES-MARRANO

Cinquième Adjointe au Maire : Madame Chantal GUIBOUD-RIBAUD

Sixième Adjoint au Maire : Monsieur Gilles VAUSSENAT

AINSI DELIBERE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 24/03/2026

Document certifié conforme.

Le Maire, V. HACHET